

# Réunion des Délégués Syndicaux et des représentants des employeurs

Vendredi 15 mai 2020

Dans le contexte actuel, les délégués syndicaux et les représentants des employeurs, de la DR IDF Est, ont une réunion hebdomadaire afin de veiller à la bonne mise œuvre des consignes particulières et pour remonter les problématiques rencontrées sur le terrain. A ce jour sur notre DR, la médecine du travail comptabilise 13 agents qui sont, soit considérés comme des cas contacts, présumés ou avérés. Les chiffres sont toujours en baisse et c'est une bonne nouvelle.

Les délégués syndicaux de la CFE CGC, de la CFDT, de FO et de la CGT étaient présents.

### ❖ Voici la liste des points abordés ce jour :

- ✓ Des visites de sites sont prévues par la médecine du travail pour la mise en place du PRA et la mise en œuvre des mesures spécifiques : sans les salles de réunion ou de régime il est recommandé d'enlever les chaises au-delà du nombre prévu par les recommandations.
- ✓ L'ensemble des organisations syndicale et le médecin interpelle la direction sur les dérivent concernant le port ou le non port du masque, malgré le plaisir de retrouver ces collègues nous devront rester vigilant pour éviter toute nouvelle propagation :
  - ⇒ Pour rappel le port du masque est obligatoire pour les agents si la distance de 2 mètres ne peut pas être appliquée hormis pour se croiser dans un couloir sans s'adresser la parole.
- ✓ Concernant les protections oculaires et les informations données en CSE ont été précisées par la médecine du travail : dans un véhicule si la distance des 2 mètres n'est pas applicable il faut que les agents portent le masque chirurgical OBLIGATOIREMENT.



- ✓ Le travail à distance reste toujours en vigueur pour tous les métiers qui le permettent.
  - ⇒ **Dès lundi, l'expertise commencera par un entretien en TAD avec le Directeur et sa RRH**
  - ⇒ *La Direction nous informe qu'elle attend le retour de cette expertise pour faire un REX.*
  
- ✓ Le Directeur est intervenu sur l'importance d'éviter un maximum que les agents se croisent sur les sites de travail, la CGT est intervenue pour informer la direction que ce n'était pas le cas sur tous les sites de travail.

**La délégation CGT est, et restera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et porter toutes vos revendications.**

**N'hésitez pas à nous contacter !**

**Prochain rendez-vous : le CSE du 20 mai 2020.**